

## Les damnés du secours

Lorsque Rome remplaça Sparte les médecins au service de la cité étaient des esclaves. La fonction devint plus noble au moyen âge et le premier empire réorganisa le corps de santé mais surtout comprit l'intérêt de la médecine de proximité, qu'elle soit militaire ou civile.

Le Médecin Sapeur-Pompier existe donc depuis longtemps ; avant beaucoup d'autres ; mais n'a jamais été autant menacé de disparaître, notamment le MSP Volontaire, qu'il soit rural ou urbain. Souvent privé de son cœur de métier et de sa motivation constitués par les secours et les soins d'urgence, son activité opérationnelle est devenue marginale. Malgré les efforts de certains SDIS et la réaction fédérale ayant abouti au Référentiel commun sur le SAP il aspire encore à être un acteur de l'urgence à la qualification reconnue et à la légitimité opérationnelle incontestée. Pour les secours il est en train de devenir ...la roue. Ce constat avait déjà été formulé dans 3SM Mag. Malgré cela la décadence s'accélère et les anthropologues pourront bientôt ranger les derniers spécimens dans un musée poussiéreux à côté des pompes à bras.

Les raisons de cette déconsidération doivent être exposées avec courage et lucidité. Elles ne relèvent pas exclusivement de causes démographiques comme certains voudraient le faire croire. Les responsabilités recouvrent à la fois l'intérieur et la santé.

Le MSP n'a pas de statut très lisible contrairement à d'autres acteurs du secours. Il se contente de celui d'idiote utile. Professionnel de santé, sa double appartenance ministérielle joue paradoxalement contre lui. De ce fait il n'accède à aucune véritable carrière, il n'est souvent promu qu'à des fonctions virtuelles dans l'ombre des véritables acteurs du secours à personne. Son rôle peut se limiter parfois à apporter une caution médicale un peu flatteuse lors des Sainte Barbe. Aucun syndicat ne le représente et ne le défend. Sa protection sociale est inadaptée. Aucune institution ne lui accorde une véritable considération pour les services qu'il rend à la nation. A l'exception de deux corps prestigieux au statut militaire , aucune instance dédiée aux secours ne reconnaît au MSPV une légitimité dans les secours d'urgence et le plus souvent la conteste. Sa rémunération, malgré son altruisme, ne correspond plus à son niveau de qualification et de responsabilité.

Peu entendu ou manipulé par certains élus aux discours flatteurs, souvent ignoré par les ARS et les préfets, mis à l'écart par les instances représentatives et autres comités , asphyxié par l'hégémonie du SAMU et bientôt supplanté par leurs médecins correspondants, il sera poussé à renier son serment et à brader son diplôme s'il veut s'accrocher à ses dernières prérogatives opérationnelles.

Malgré une formation complète et de qualité sans cesse remise à jour, la contrainte pesant sur son activité quotidienne, l'appartenance à un service public performant et apprécié, son irremplaçable proximité, sa disponibilité et son dévouement, le feu sacré s'éteint puisque tout se ligue pour l'évincer de la scène opérationnelle, noblesse de son engagement. Au mieux il n'y fera plus que quelques apparitions furtives lors d'interventions mineures, comme caution médicale, le plus souvent en rabatteur docile aiguillonné par le permanencier ou en esclave servile du régulateur. Il est devenu un intermittent du secours subalterne et corvéable qui agit sous une double tutelle. Bientôt ce sera l'extinction si rien n'est fait. Les jeunes médecins seront de moins en moins attirés et motivés par une fonction qui ne garantit plus l'exercice de leur mission principale au même titre que leurs confrères hospitaliers.

Pour ne pas redevenir les esclaves de l'antiquité il faut redéfinir le cadre d'emploi et la fonction du MSPV. Parmi les grands axes de travail présentés ci dessous, certains avaient été déjà proposés à la FNSPF... ils ne sont pas exhaustifs et appellent une réflexion salutaire,

voire vitale pour préserver la place du SSSM dans sa mission indispensable de secours aux victimes.

Le statut de SPV doit comporter un volet spécifique pour le MSP. Le ministère de l'Intérieur doit comporter une vraie sous-direction santé indépendante et aux attributions élargies. Elle permettrait de restaurer la légitimité du MSP dans les secours médicalisés. L'aboutissement logique serait la création des Médecins Correspondants Pompiers.

La formation SP doit être indépendante de celle de la santé. L'ENSOSP doit être la structure de référence pour aboutir à un diplôme reconnu de professionnel des secours équivalent à celui de la santé.

Les MSP pourraient alors s'intégrer de plein droit dans une nouvelle organisation territoriale des secours mutualisée, donc plus efficace. Ce statut devrait garantir aussi l'exercice de la totalité des missions, notamment l'aide médicale urgente. Il sera nécessaire de moderniser la loi de 1986 sur l'aide médicale urgente et de redéfinir le rôle opérationnel du MSP dans le Référentiel. Sans cela le MSP restera un sous traitant optionnel à l'heure où on prétend apporter la médicalisation au plus près de la population et mutualiser les moyens de secours.

Ce nouveau statut devra garantir un véritable développement professionnel continu, indispensable à la qualité et à la sécurité des soins donc... à la crédibilité des SDIS.

Un plan de carrière doit être défini pour accéder à toutes les fonctions de chefferie ou opérationnelles.

La protection sociale doit être adaptée et améliorée.

Enfin la rémunération doit être plus attractive pour correspondre au niveau de compétence et de responsabilité.

La motivation pour un engagement SP, donc les difficultés démographiques qui en découlent ne pourront être résolues sans restituer aux MSP leur vraie place dans l'assistance médicale au secours à personne.

Le Référentiel commun sur le SAP a voulu placer la victime au centre des secours. Il faut placer maintenant le MSP au centre des soins.

Sans améliorations significatives ou sans innovations adaptées aux secours modernes, les MSP resteront les éternels supplétifs, se détourneront de leur engagement puis disparaîtront en même temps que les valeurs que nous défendons.

**Médecin commandant Denis MARTY**  
**SDIS de la Dordogne**